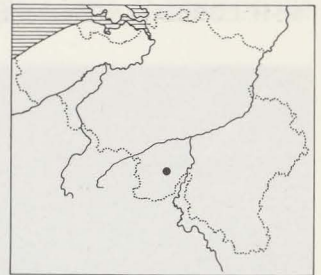


M.-H. CORBIAU



Sauvetage dans la place forte de Philippeville

Devenue française en 1659 par le traité des Pyrénées, la forteresse de Philippeville fut incluse dans les plans de défense de Louis XIV et réorganisée par Vauban. La place forte, créée un siècle plus tôt par Charles Quint à la fin de sa vie, avait été construite en hâte suivant le plan d'un pentagone irrégulier ; les courtines étaient renforcées à chaque angle par un bastion à orillons et étaient percées de deux portes, à l'ouest en direction de la France et au nord-est vers Namur. Un fossé sec ceinturait la forteresse bastionnée.

Vauban garda le périmètre pentagonal de la place forte et la dota d'un dispositif plus complexe suivant le plan étoilé bien caractéristique : chaque front bastionné et tenaillé était couvert par une demi-lune encadrée de ravelins, sauf entre les bastions 4 et 3. Neuf lunettes contribuaient à assurer la protection de la ville fortifiée (fig. 1). Il introduisit le système des contre-mines pour parfaire cette nouvelle organisation défensive. La topographie actuelle et le plan de la ville restent les témoins éloquentes des ouvrages de fortifications aujourd'hui démantelées.



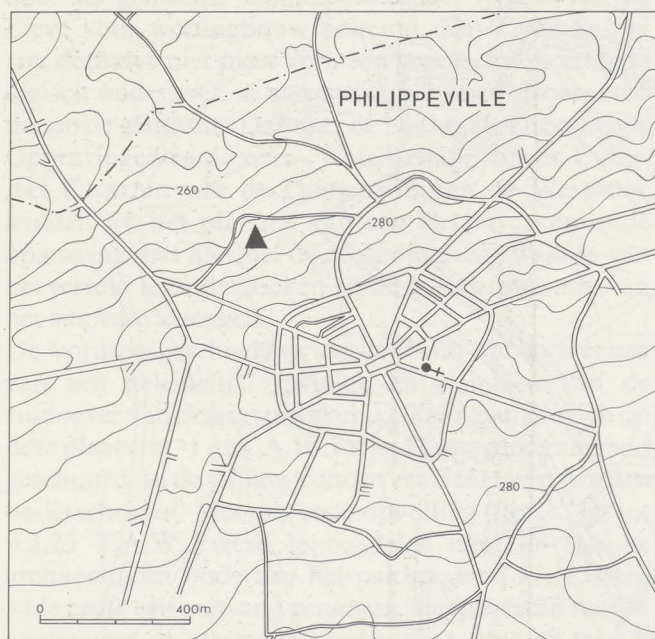
1 Plan de la forteresse de Philippeville au XVIII^e siècle, d'après A. de Robaulx de Soumoy, *Notice historique sur Philippeville*, Annales de la Société Archéologique de Namur, VI, 1859, 259.



2 Vue aérienne (Photo du Ministère des Travaux Publics, Service de Topographie et de Photogrammétrie, autorisation J 52/18193).

Au nord, les travaux du contournement de la ville devaient recouper une partie des aménagements souterrains (fig. 3). Le relevé du plan des galeries condamnées fut réalisé en juin 1984 dans les meilleures conditions, suite à l'intervention et grâce à la compréhension de la Régie des Autoroutes de la province de Namur et grâce à la collaboration des habitants de Philippeville¹.

Les souterrains menacés de destruction s'intègrent dans le dispositif défensif périphérique entre les bastions septentrionaux 4 et 5, partant du ravelin 17 jusque sous la lunette 26 (fig. 1)². Dans ce secteur, ils sont



3 Localisation des galeries menacées de destruction.

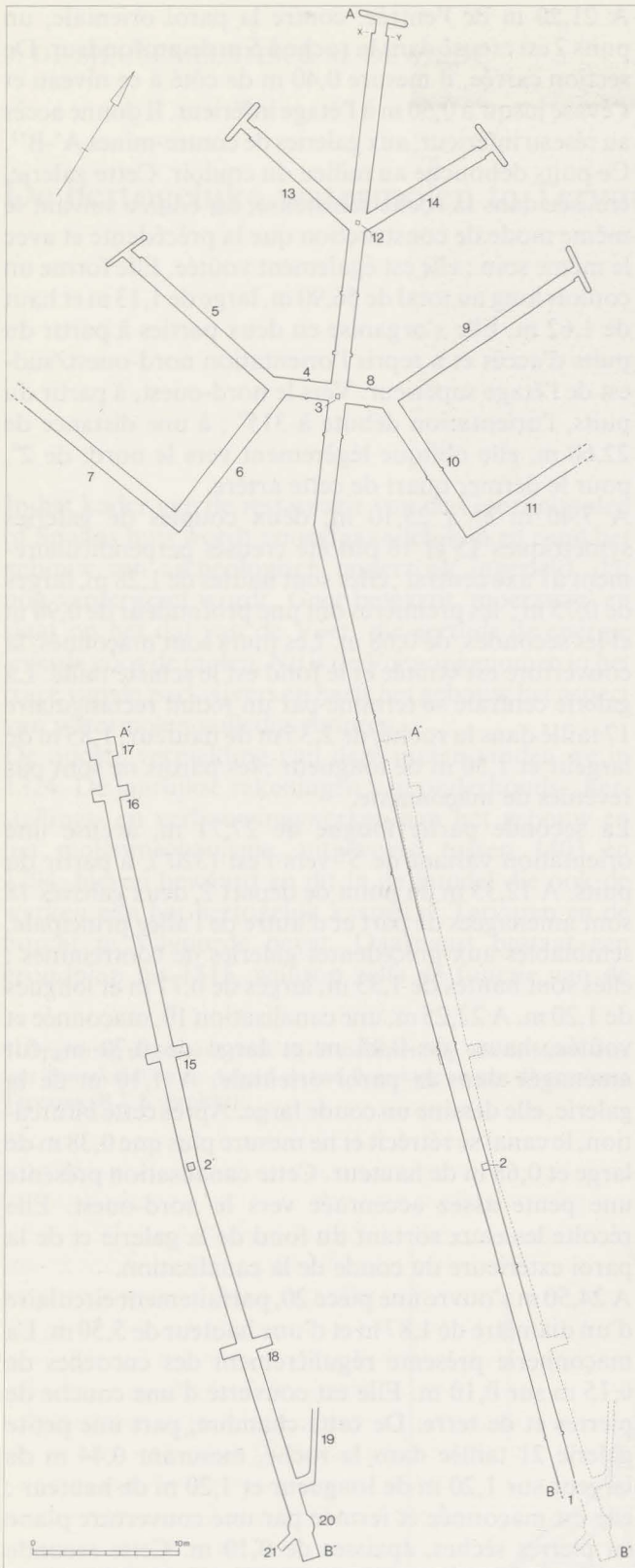
1 Nous remercions particulièrement MM. Crochet, Directeur, Compère et Ponsard, Mme P. Herbay, Présidente du Syndicat d'Initiative et M. J. Drouet.

construits sur deux niveaux. L'étage supérieur comprend les galeries d'écoute (fig. 4 : A-B). On y accédait par une entrée voûtée 1, réalisée avec de beaux claveaux en pierre de taille et dont l'accès est aujourd'hui barré par des éboulements (fig. 5). Ce premier réseau est constitué d'un couloir central d'une longueur totale de 100,80m, d'où partent six branches quasi symétriques, chacune se terminant, ainsi que l'axe principal, par un rameau d'écoute. Ce système défensif couvrait ainsi une largeur de 45 m. Toutes les galeries sont construites avec des moellons en calcaire taillés très régulièrement et soigneusement rejointoyés. Elles sont voûtées (fig. 6). Le sol est la roche taillée généralement masquée par une couche variable de boue argileuse.

A l'entrée 1, l'orientation de la galerie principale est de 312° ; après 39,45 m, elle s'incline de 3° vers le nord et 26,50 m plus loin, à nouveau de 20° , jusqu'à 335° . Ce couloir principal est large de 1,13 m ; la hauteur observée varie entre 1,70 m et 1,85m. A des distances inégales, des encoches sont ménagées symétriquement dans les parois, du sol jusqu'au départ de la voûte ; elles mesurent 0,10 m à 0,15 m de largeur et 0,10 m de profondeur. Deux cheminées d'aération 3 et 12, construites avec des moellons en calcaire, sont ménagées aux carrefours avec les galeries latérales. La première 3 située plus au sud, mesure 0,30 m de côté et 1 m de hauteur jusqu'au niveau du sol actuel ; la seconde 12 présente une section de 0,25 sur 0,30 m et 0,80 m de hauteur.

A 75 m de l'entrée, deux galeries 4 et 8 se détachent de l'axe principal, perpendiculairement à celui-ci ; après une courte distance (2,90 m à l'ouest et 2,50 m à l'est), elles se subdivisent en ramifications parallèles 5 et 7, 9 et 11. Les galeries 6 et 10 menant à ces ramifications ont la même largeur que le couloir central ; la hauteur est un peu inférieure, environ 1,50 m ; elles sont longues de

2 Les plans ont été levés en collaboration avec Mlle Cl. De Ruyt ; nous lui adressons tous nos remerciements.



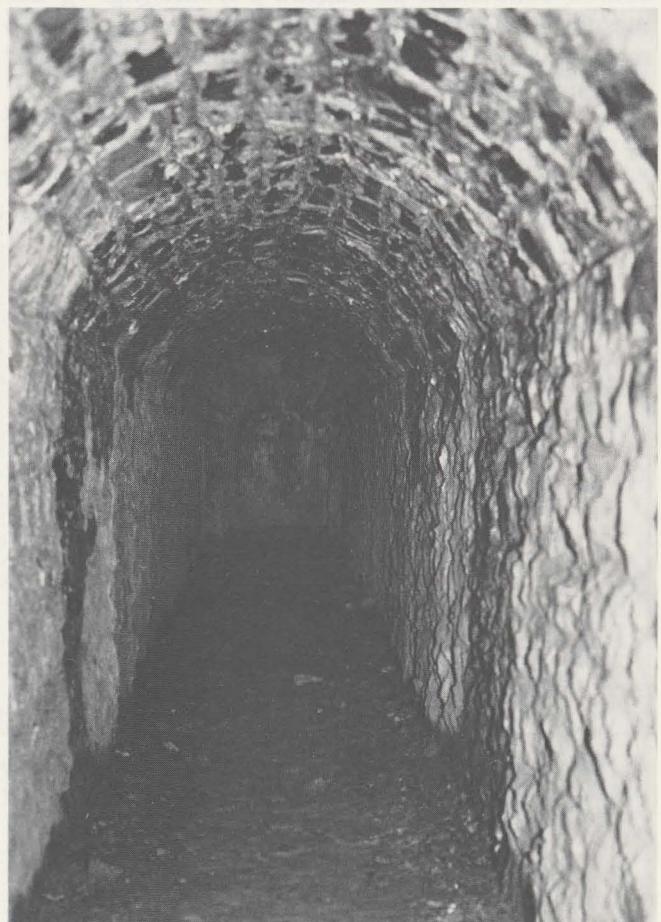
4 Plan des galeries d'écoute A-B, des galeries de contre-mines A'-B'.

11,80 m à l'ouest et 10,50 m à l'est. Des encoches réservées dans les parois se retrouvent aussi dans ces tronçons. Les couloirs 5, 7, 9 et 11 sont moins larges (0,90 m) et moins hauts (1,25 m). Les deux couloirs entièrement conservés 5 et 9 mesurent respectivement 12,70 m et 14,50 m de longueur. Ces galeries mènent à

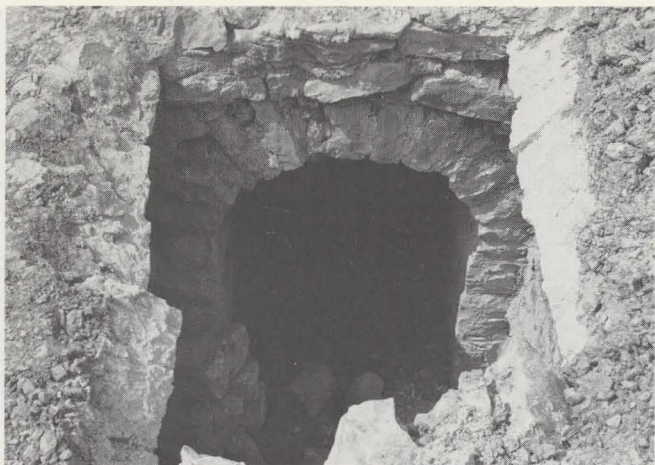


5 Entrée 1 du niveau des galeries d'écoute.

des petits couloirs voûtés et de plan asymétrique ; ils ont une hauteur nettement inférieure (0,88 m), une largeur de 0,67 m à l'ouest et de 0,89 à l'est et une longueur de 0,80 m maximum à l'ouest et de 0,47 m à l'est. Ils donnent accès aux chambres d'écoute qui sont quelque peu désaxées par rapport à l'orientation des galeries y conduisant ; elles présentent une largeur réduite à 0,40 m, une hauteur moyenne de 0,65/0,70 m et une longueur d'environ 1,30 m. La couverture de ces réduits est plane, assurée par des moellons de grandes dimensions posés sur les parois latérales.

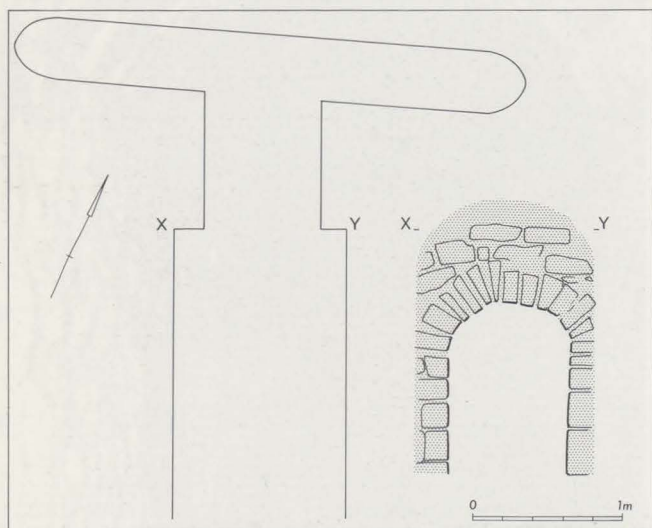


6 Galerie latérale.



7 Entrée du couloir donnant accès aux chambres d'écoute.

A 11 m du premier carrefour, le souterrain central se subdivise en deux galeries 13 et 14 menant aux chambres d'écoute. La première, à l'ouest, est longue de 9,15 m et l'autre, à l'est, de 9,50 m ; la hauteur constatée est de 1,23 m. Les petits couloirs asymétriques et les chambres d'écoute sont semblables aux précédents. Ils ont été conçus suivant le même schéma observé à l'extrémité des galeries 5 et 9. Les dimensions que l'on constate dans la construction de ces réduits varient dans des proportions peu importantes. La galerie centrale s'arrête également devant un petit couloir conduisant au rameau d'écoute (fig. 7). Les mesures du couloir sont légèrement supérieures : 1,16 m de hauteur, 0,78 m de largeur et 0,90 m de longueur maximale (fig. 8).



8 Plan du couloir et des chambres d'écoute situés à l'extrémité du couloir central et profil de la galerie centrale et de l'entrée du petit couloir.

A 21,20 m de l'entrée, contre la paroi orientale, un puits 2 est creusé dans la roche à 5 m de profondeur. De section carrée, il mesure 0,40 m de côté à ce niveau et s'évase jusqu'à 0,50 m à l'étage inférieur. Il donne accès au réseau inférieur, aux galeries de contre-mines A'-B'³. Ce puits débouche au milieu du couloir. Cette galerie, creusée dans la roche schisteuse, est édifiée suivant le même mode de construction que la précédente et avec le même soin ; elle est également voûtée. Elle forme un couloir long au total de 56,90 m, large de 1,13 m et haut de 1,62 m. Elle s'organise en deux parties à partir du puits d'accès et a repris l'orientation nord-ouest/sud-est de l'étage supérieur. Vers le nord-ouest, à partir du puits, l'orientation débute à 315° ; à une distance de 22,60 m, elle oblique légèrement vers le nord, de 2°, pour le dernier quart de cette artère.

A 7,40 m et à 25,10 m, deux couples de galeries symétriques 15 et 16 ont été creusés perpendiculairement à l'axe central ; elles sont hautes de 1,28 m, larges de 0,75 m ; les premières ont une profondeur de 0,90 m et les secondes, de 0,68 m. Les murs sont maçonnés, la couverture est voûtée et le fond est le schiste taillé. La galerie centrale se termine par un réduit rectangulaire 17 taillé dans la roche, de 2,35 m de hauteur, 1,85 m de largeur et 1,30 m de longueur ; les parois ne sont pas revêtues de maçonnerie.

La seconde partie longue de 27,71 m, accuse une orientation variant de 5° vers l'est (320°), à partir du puits. A 12,35 m du point de départ 2, deux galeries 18 sont aménagées de part et d'autre de l'allée principale, semblables aux précédentes galeries de contremines ; elles sont hautes de 1,33 m, larges de 0,77 m et longues de 1,20 m. A 22,25 m, une canalisation 19, maçonnée et voûtée, haute de 0,85 m et large de 0,70 m, fut aménagée dans la paroi orientale. A 1,10 m de la galerie, elle dessine un coude large. Après cette bifurcation, le canal se rétrécit et ne mesure plus que 0,38 m de large et 0,68 m de hauteur. Cette canalisation présente une pente assez accentuée vers le nord-ouest. Elle récolte les eaux sortant du fond de la galerie et de la paroi extérieure du coude de la canalisation.

A 24,50 m s'ouvre une pièce 20, parfaitement circulaire d'un diamètre de 1,87 m et d'une hauteur de 5,50 m. La maçonnerie présente régulièrement des encoches de 0,15 m sur 0,10 m. Elle est couverte d'une couche de pierres et de terre. De cette chambre, part une petite galerie 21 taillée dans la roche, mesurant 0,44 m de largeur sur 1,20 m de longueur et 1,20 m de hauteur ; elle est maçonnée et fermée par une couverture plane en pierres sèches, épaisses de 0,10 m. Cette seconde artère souterraine se termine par une paroi de schiste taillé.

3 Nous sommes particulièrement reconnaissante à M. J. Drouet de Philippeville qui s'est chargé du relevé des mesures de cette galerie inférieure.